

Bac 2021: le ministère de l'Education éclaire les règles de notation

Paris, 2 juin 2021 (AFP) -

Le ministère de l'Education nationale a éclairci mercredi les règles de notation de l'épreuve écrite de philosophie du baccalauréat chamboulé par la pandémie, précisant notamment qu'un élève qui rendrait copie blanche pourrait bénéficier à la place de sa note de contrôle continu.

Pour ce premier bac de la réforme instaurée par Jean-Michel Blanquer, perturbé par la crise sanitaire, le contrôle continu représentera au minimum 82% de la note finale de l'examen, l'épreuve écrite de philosophie et celle du grand oral correspondant aux 18% restants.

Pour l'épreuve de philosophie, qui lance ce bac 2021 le 17 juin, c'est la meilleure note qui sera retenue, entre celle obtenue à l'épreuve et celle du contrôle continu. Une adaptation qui avait été annoncée début mai par le ministre afin de tenir compte des conséquences de la crise sanitaire.

Mercredi, le ministère est revenu sur certains points.

"Si un candidat est malade le matin de l'épreuve de philosophie avec justificatif, c'est un cas de force majeure, et donc à ce moment là, on bascule sur le mode de contrôle continu. Si cette note (de contrôle continu, ndlr) est mauvaise, il peut demander à aller à la session de rattrapage du mois de septembre", a expliqué lors d'une conférence de presse en visio Edouard Geffray, le directeur général de l'enseignement scolaire (Dgesc), numéro deux du ministère de l'Education.

En revanche, "si un élève ne se rend pas à l'épreuve, sans justificatif, c'est zéro, et il n'y a pas de possibilité de recours au contrôle continu, d'où l'importance que les élèves d'y aller, il n'y a aucun intérêt à ne pas composer", a insisté Edouard Geffray.

Dans un autre cas où "le candidat se présente à l'épreuve et reste pendant la durée légale d'une heure dans la salle, il rend une copie qui est notée et donc l'alternative est que la meilleure des deux notes entre celle de l'épreuve et celle du contrôle continu est retenue", a-t-il annoncé signifiant qu'une copie blanche n'empêcherait pas l'élève d'avoir recours à sa note de contrôle continu.

Pour le français ou le grand oral, on bascule en revanche sur les épreuves de remplacement, "sachant néanmoins que tout candidats qui serait amené à passer une épreuve de remplacement au mois de septembre conserverait le bénéfice de son inscription à Parcoursup, jusqu'à la proclamation définitive des résultats", selon M. Geffray.

asm/vac/lbx/shu

Afp le 02 juin 21 à 13 08.

